



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC EST donné par la soussignée

QUE le conseil municipal a adopté, le 14 mars 2022, les Règlements suivants :

- **Règlement numéro 21-546 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des employés municipaux et des membres de comité de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine et remplaçant le Règlement numéro 18-488.**
- **Règlement numéro 21-549 créant une réserve financière pour la vidange des étangs aérés.**

Le conseil municipal a également ratifié l'adoption du Règlement numéro 21-547 portant sur le traitement des élus municipaux 2022-2023-2024-2025, lequel avait été adopté le 14 février 2022.

Ces règlements entrent en vigueur en date du 16 mars 2022, date de publication du présent avis.

Ce règlement peut être consulté au bureau ou sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 16 mars 2022

Me Josée Vendette
Directrice générale, greffière-trésorière
M.A.P. Gestion municipale